

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 8 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Grésigny Sainte Reine, légalement convoqué le 2 avril 2014, s'est réuni sous la Présidence de Madame REGNAULT Marie-Véronique, Maire.

Présents : BLANCHOT Benoit, CHATEAU Pascal, COLNOT Nicolas, GIFFARD Yannick, LAFFAGE Dominique, MENETRIER Alexandre, REGNAULT Marie-Véronique, RODET Michaël, SEGUIN Christophe, SORDOILLET Léon, TETARD Frédéric.

Secrétaire de séance : CHATEAU Pascal

INDEMNITES DES ELUS

Vu les articles L 2123.20 à L 2123.24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** l'indemnité du Maire à 15.50 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale,
- **FIXE** l'indemnité du 1^{er} adjoint à 3 % de l'indice brut 1015 du barème de la fonction publique territoriale,
- **FIXE** l'indemnité du 2^{ème} adjoint à 2.2 % de l'indice brut 1015 du barème de la fonction publique territoriale,
- **DIT** que le Maire et les adjoints ayant pris leurs fonctions dès le **29 mars 2014**, les indemnités seront allouées dès cette date.

DELEGATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire indique les délégations des deux adjoints. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette répartition.

DESIGNATIONS DES MEMBRES, DES DELEGUES ET DES CORRESPONDANTS POUR :

- commission communale des impôts directs - commission révision des listes électorales- commission travaux voirie - commission d'appel d'offres- commission fêtes et cérémonie- SIRTAVA- SICECO- correspondant défense - représentant GIP e-bourgogne

- Commission communale des impôts directs

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la nécessité de procéder à la désignation de 18 personnes dont, 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par le Service des Impôts pour la commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCEDE à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs et désigne 18 personnes comme suit :

- François MENETRIER
- Christophe SEGUIN
- Bernard SORDOILLET
- Daniel MONIER
- Pierre GAUTHERIN
- André BLANCHOT
- Pascal CHATEAU
- Gérard BOUDIER
- Nicole CHALUMEAU
- Muguette THIRION
- Françoise GOTZ
- Denis SULLIOT
- Hervé COUTHIER
- Bernard DESJOBERT
- Marc DECOTE
- Eric PERRIN
- David MIGNARD
- Sylviane SECHAUD

DIT que les commissaires seront désignés par la directrice générale des finances publiques.

- Commission révision des listes électorales

Madame le Maire indique que résultats des dernières élections municipales n'ont aucune incidence sur la composition de la commission administrative puisque les deux délégués qui y siègent sont des personnes désignées l'une par le Préfet et l'autre par le Président du Tribunal de Grande Instance. A savoir Mme REGNAULT Marie Véronique, Maire – Monsieur LAFFAGE Dominique, délégué du Président du Tribunal de Grande Instance et Monsieur LAURENT Raymond, délégué du Préfet.

- Commission travaux voirie

Mme REGNAULT Marie Véronique – Messieurs LAFFAGE Dominique, RODET Michaël et SORDOILLET Léon.

- Commission d'appel d'offres

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la nécessité de procéder à la désignation de membres pour la Commission d'Appel d'Offres en cas de lancement de marchés pour d'éventuels travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE pour la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :

Madame REGNAULT Marie-Véronique,

Monsieur LAFFAGE Dominique,

Monsieur RODET Michaël

Monsieur SORDOILLET Léon

- Commission fêtes et cérémonie

Monsieur CHATEAU Pascal

Monsieur MENETRIER Alexandre

Madame REGNAULT Marie-Véronique

SIRTAVA

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la nécessité de procéder à la désignation de délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation des Travaux d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (SIRTAVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE auprès du SIRTAVA les délégués suivants :

Monsieur GIFFARD Yannick, Titulaire,

Monsieur BLANCHOT Benoît, Suppléant.

- SICECO

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de la nécessité de procéder à la désignation de délégués du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal des Communes Electrifiées de Côte d'Or. (SICECO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués auprès du SICECO comme suit :

Monsieur MÉNÉTRIER Alexandre, Titulaire,

Madame REGNAULT Marie-Véronique, Suppléante

- Correspondant défense

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'obligation de nommer un correspondant défense.

Le correspondant Défense est prioritairement en lien entre le monde de la défense et du citoyen :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Madame REGNAULT Marie-Véronique, correspondant défense

- Représentant GIP e-bourgogne

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux de l'obligation de nommer un représentant pour le GIP e-bourgogne (Plate-forme pour marchés publics et la dématérialisation des actes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Madame REGNAULT Marie-Véronique, titulaire et Monsieur Pascal CHATEAU, suppléant.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter le taux des 4 taxes directes locales et de maintenir ces taux comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation	13,60%
Taxe foncière (bâti)	12,75%
Taxe foncière (non bâti)	37.65%
C.F.E.	15,28%

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2014 comme suit :

La Farandole :	400 €
Ligue contre le cancer :	16 €
FNACA :	16 €
Aveugles :	16 €

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Après lecture des comptes administratifs 2013 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2013 de la commune comme suit :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses =	67 508.94 €
Recettes =	107 009.43 €
Excédent =	39 500.49 €

Investissement :

Dépenses =	3 976.53 €
Recettes =	237 618.39 €
Excédent =	233 641.86 €

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses =	23 018.34 €
Recettes =	32 605.80 €
Excédent =	9 587.46 €

Investissement :

Dépenses =	27 338.66 €
Recettes =	33 363.48 €
Excédent =	6 024.82 €

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion 2013 du budget principal et du budget assainissement tels qu'ils ont été présentés par le comptable régisseur de la Commune.

AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 du budget général ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Sections	Résultat CA 2012	Virement à la section d'investissement	Résultat année 2013	Résultats cumulés	RAR	RAR	Affectation du résultat
Investissement	- 225 721.09 €		233 641.86 €	7 920.77 €	72 386.00 € 12 993.00 €	-59 393.00 €	- 51 472.23 €
Fonctionnement	194 090.26 €	173 684.59	39 500.49 €	59 818.66 €	0 €	0 €	59 818.66 €
Cumul	-31 630.83 €	173 684.59	273 142.35 €	67 739.43 €	€	€	8 346.43 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat

d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

REPRISE RESULTAT INVESTISSEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 (R001)	7 920.77 €	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats comme suit :
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	59 818.66 €	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	51 472.23 €	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)		
Total affecté au c/1068 :	8 346.43 €	
	51 472.23 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépense de fonctionnement		:

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** les budgets primitifs 2014 du budget principal et du budget assainissement comme suit :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses = 114 328 €

Recettes = 114 328 €

Investissement :

Dépenses = 128 132 €

Recettes = 128 132 €

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses = 99 010 €

Recettes = 99 010 €

Investissement :

Dépenses = 130 203 €

Recettes = 130 203 €

REMBOURSEMENT LOGEMENT 3, RUE DE L'EGLISE (MICKAEL GROSJEAN)

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que Monsieur GROSJEAN Michaël avait donné son préavis pour quitter le logement communal situé 3, rue de l'Eglise, au 12 mars dernier. L'état des lieux n'a pu se faire ce même jour car ce n'était pas fini d'être débarrassé, ni nettoyé. Il s'est avéré que le logement n'était pas en bon état (trou dans le sol, fils télé grignoté, clé perdue, trou dans la cuisine non rebouché...). Madame le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas rembourser la caution de 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas reverser la caution, soit 400.00 € à Monsieur GROSJEAN Michaël pour le logement communal situé 3, rue de l'Eglise, laissé en mauvais état.

DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DE LA CHATELLENIE : VALIDATION DU DECOMPTE DU SICECO

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que la commune avait validé un estimatif du SICECO concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Châtellenie pour un montant de 21659 € Or, il s'avère que le coût des travaux réalisés sont supérieur à l'estimatif initial (point lumineux supplémentaire) ;

Ce nouveau décompte s'élève donc à 24000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le décompte du SICECO pour un montant de 24000 € concernant les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Châtellenie

QUESTIONS DIVERSES

Aucune remarque particulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25